



Faire du vélo un mode de déplacement majeur à Kemper, au cœur des politiques de mobilités

Pour que Kemper prenne toute sa place dans la lutte contre le dérèglement climatique, nous nous devons de réaménager la ville pour les décennies à venir en pensant à nos enfants et nous tourner résolument vers l'avenir. Dans le "classement des villes où il fait bon vivre en France » de janvier 2020, Quimper se situe à la 41^{ème} place loin derrière Lorient 10^{ème}, Brest 16^{ème}, et Rennes 17^{ème}. Il est nécessaire de réintroduire une culture vélo de manière générale dans notre pays, et en particulier à Kemper, pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent, et donner envie à beaucoup d'autres de se déplacer en vélo. De nombreuses villes choisissent aujourd'hui d'équilibrer en faveur des mobilités actives (marche et vélo) les aménagements urbains afin de favoriser à la fois la sécurité des usagers et le commerce de proximité. La société change, il est aujourd'hui plus pratique et moins cher de se déplacer à vélo pour faire ses courses et participer ainsi à la dynamisation du centre ville. Nous avons tous à y gagner pour l'attractivité de Kemper, et pour notre santé par la pratique quotidienne d'une activité physique et par la réduction de la pollution de l'air.

Voici nos propositions

- ✓ Aménager des itinéraires vélo directs, sécurisés, confortables en continuité à travers la ville, bénéficiant d'une signalétique efficace, comprenant un axe Nord-Sud et un axe Est-Ouest le long de l'Odét afin d'attirer de nouveaux usagers. Un schéma vélo comprenant les différentes études réalisées pour mettre en place ces aménagements a été voté par Quimper Communauté en 2013 : il faut le mettre en œuvre en l'adaptant au territoire de QBO en cohérence avec les voies existantes et projetées dans les autres communes. Cela implique l'aménagement d'une centaine de kilomètres avec un coût pour Quimper d'au moins 10 millions d'euros (15 pour QBO). Des aides de l'État favorisées par le plan vélo national et par la loi d'orientation des Mobilités (LOM) seront sollicitées.
- ✓ Aménager des accès pour rejoindre la gare, les établissements scolaires, la fac, les commerces ainsi que les voies vertes existantes vers Douarnenez, Pont l'Abbé et vers le Pays fousnantais de façon à permettre des sorties vélo en famille du domicile vers la campagne...ou la mer.
- ✓ Créer en ville des morceaux paysagés de « promenade-plaisir » en circulation douce et abritée, créer des espaces en amont des feux tricolores pour identification des cyclistes par les automobilistes et équipés de mobiliers adaptés pour la pose du pied droit à l'arrêt.
- ✓ Mettre en place des zones de circulation apaisée (zones 20 km/h par exemple), notamment près des écoles et généraliser sur toute la ville et les bourgs de l'agglomération la limitation à 30 km/ h comme la loi 2015 le permet en zone agglomérée. Élaborer conjointement avec les habitants, associations un Code de la Rue pour tous modes de transport confondus, permettant un meilleur partage de l'espace public et la protection des usagers, notamment les plus vulnérables comme les enfants, les personnes âgées ou encore les personnes en situation de handicap.
- ✓ Améliorer la signalisation des itinéraires vélo pour permettre aux cyclistes de circuler en évitant les points noirs comme les grands ronds points, par exemple.
- ✓ Mettre en place du stationnement sécurisé pour vélos à la gare et dans les parcs relais aux entrées de la ville, dans les quartiers, près des arrêts de bus et des aires de covoiturages.

- ✓ Augmenter le parc d'appuis vélo dans les lieux publics.
- ✓ Rendre obligatoire via le PLU la création de parcage vélos sécurisés dans les immeubles collectifs ou semi-collectifs
- ✓ Augmenter le parc de Vélos à Assistance Électrique en location à la QUB et supprimer la limitation de durée de location car les personnes à petit revenu ne peuvent pas acheter de VAE même avec une aide à l'achat. Permettre la location-achat. Créer une aide à l'achat pour les particuliers et les entrepreneurs locaux (vélos cargos, triporteur...)
- ✓ Mettre en place une vélo-école municipale destinée à accroître l'agilité à vélo des élèves, les initier au code de la route et leur apprendre progressivement à circuler dans la ville. Intégrer le « savoir rouler » dans le projet sportif de la ville, en créant des postes d'animateurs-trices sportifs municipaux en soutien aux apprentissages scolaires. Aider les parents à la mise en place de pédibus et vélobus. Mettre en place un plan de mobilité scolaire pour les trajets « maison-école ». Établir un partenariat avec le Conseil Départemental pour prolonger cette action avec les élèves des collèges.
- ✓ Étudier la faisabilité de la livraison en vélo-cargo des colis dans le centre ville pour éviter la circulation de camions et camionnettes dans les rues piétonnes.
- ✓ Soutenir les initiatives associatives ou de micro entreprise en faveur des « balades seniors ou personnes à mobilité réduite » en triporteur à assistance électrique.
- ✓ Créer un poste de responsable et d'un ambassadeur des mobilités actives (marche et vélo) chargé de la mise en œuvre du schéma vélo et piétons en lien avec les habitants et les associations.
- ✓ Soutenir les associations, les ateliers de réparation, leur donner une place au sein de la Maison du Vélo à la gare.
- ✓ Créer des aires de services répartis sur les itinéraires vélos de QBO qui offriront aux usagers, une cartographie du quartier, un plan global des itinéraires, un point de rencontre et de repos avec banc, et une pompe à vélo.
- ✓ Participer à l'organisation avec les associations d'une grande fête annuelle des mobilités actives.
- ✓ Initier avec les autres collectivités (Région, département et pays de Cornouaille (à venir)) et les entreprises un challenge mobilités pour les personnes travaillant au sein des entreprises, des administrations et des collectivités, en faveur des transports en commun, du vélo, du covoiturage, du télétravail, afin de faire passer le « 105 passagers pour 100 voitures à 150 ».

Choisir l'écologie pour Kemper et son agglomération